

Pêche. Bruxelles veut enterrer les filets maillants dérivants

La Commission européenne a proposé, ce mercredi, de bannir complètement, à compter du 1^{er} janvier 2015, tout type de filet dérivant. Les filets maillants sont constitués d'une nappe rectangulaire déployée verticalement dans l'eau. Ils sont accusés de tuer accidentellement dauphins, tortues ou oiseaux de mer.

Supprimer les dérogations

Depuis 2002, les filets dérivants sont interdits pour pêcher le thon et l'espadon. Or, ils peuvent être utilisés s'ils font moins de 2,5 km. Maria Damanaki, la commissaire européenne à la Pêche, souhaite surtout mettre fin aux pratiques illégales, les pêcheurs trouvant des moyens de contourner les règles.

Le seul moyen de régler le problème c'est d'avoir des « **règles claires qui ne laissent aucune place à l'interprétation. Nous devons combler les lacunes éventuelles et simplifier les contrôles** », a-t-elle expliqué. Ces engins sont utilisés par des pêcheurs d'Italie, de France, du Portugal ou du Royaume-Uni. Surtout en Méditerranée et un peu dans les eaux écossaises. Entre 800 et 2 000 navires seraient concernés.

Déjà une interdiction totale dans la Baltique

La France a déjà fait largement le ménage depuis l'interdiction, en 2000, des filets maillants dérivants utilisés par les 25 bateaux de l'île d'Yeu. L'Italie, qui a longtemps connu un contentieux avec la justice européenne sur les filets dérivants utilisés pour capturer le thon rouge, est en pointe sur le dossier. Elle pourrait profiter de sa prochaine présidence tournante de l'UE (juillet-décembre 2014) pour boucler le dossier. La Commission estime qu'une majorité de pays soutient ce moratoire sur les filets dérivants. Les pays opérant en Baltique (Allemagne, pays scandinaves, pays baltes) observent déjà une interdiction totale.

Pour apaiser les pêcheurs visés, la Commission propose des aides européennes pour changer les filets. Elle promet aussi de demander la semaine prochaine aux pays tiers en Méditerranée (Turquie, Libye, Tunisie) d'imiter l'Europe en bannissant ces filets dérivants.

Source : <http://www.entreprises.ouest-france.fr/article/peche-bruxelles-veut-enterrer-filets-maillants-derivants-14-05-2014-145101> (14/05/2014)